

SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

60, rue des Frères-Flavien - 75976 Paris cedex 20

Comptes
Annuels
Combinés
2018

Comptes annuels combinés 2018

Sommaire

I – Rapport Financier	page 2
II – Bilan et Compte de résultat	page 4
III – Annexe aux comptes annuels	page 8
• Faits marquants	page 8
• Principes comptables généraux	page 8
• Changement de méthodes et corrections d'erreurs	page 8
• Périmètre des comptes annuels	page 9
• Variations des immobilisations et amortissements	page 11
• Variations des provisions et provisions réglementées	page 13
• Valeurs mobilières et disponibilités	page 14
• Etat des créances et des dettes	page 15
• Fonds dédiés	page 18
• Comptes de régularisation	page 19
• Réserves et fonds associatifs	page 19
• Compte de résultat	page 23
• Proposition d'affectation de résultat	page 26
IV – Compte d'emploi des ressources	page 29
• Ressources	page 30
• Emplois	page 31
V – Engagements hors bilan et informations complémentaires	page 33
VI – Rapport du commissaire aux comptes	page 36

Comptes annuels combinés 2018

I - Rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Présentation de la Fondation

L'Armée du Salut naît en pleine révolution industrielle à la fin du XIX^{ème} siècle. Elle est fondée, en 1878, par le pasteur anglais William Booth, choqué par le spectacle des foules ouvrières qui s'entassaient dans les quartiers pauvres de l'Est londonien.

Aujourd'hui, l'Armée du Salut est une structure internationale implantée dans plus de 120 pays et rassemble 2,5 millions de salutistes à travers le monde. Elle intervient partout où la nécessité l'exige et où son aide est acceptée. Le Quartier Général International, basé à Londres, est placé sous l'autorité d'un Général qui coordonne l'action au niveau mondial et fixe les grandes orientations. Chaque territoire possède un Quartier Général National. En France, le chef de territoire est le Colonel Daniel Naud.

La Fondation de l'Armée du Salut est constituée le 11 avril 2000, et devient un organisme reconnu d'utilité publique. Elle tire son origine de l'AOFBAS (Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut) également reconnue d'utilité publique en 1931.

La Fondation de l'Armée du Salut met son engagement et sa compétence au service, de tous ceux qui souffrent, de personnes fragilisées par des accidents de la vie, des dépendances ou des précarités de tous types.

La mission sociale de la Fondation de l'Armée du Salut est globale, et s'articule autour de :

- l'urgence sociale qui consiste à lutter contre l'exclusion et promouvoir l'insertion ;
- l'insertion des plus démunis en milieu ordinaire de vie, par l'éducation, la formation, la culture, le logement et le travail ;
- l'accueil et l'écoute des personnes en situation de détresse ainsi que la distribution de secours et d'aide alimentaire ;
- l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement des enfants et des personnes âgées et handicapées ;
- la gestion d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, de centre de vacances et de loisirs. A ce titre, le soutien de la Fondation, par l'intermédiaire de subventions de quelle que nature que ce soit, à ces établissements et services, dont certains peuvent être sous financement public et gestion contrôlée, fait partie intégrante de ses missions sociales, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes accueillies.

Toutes les actions mises en œuvre en support, et pour permettre la réalisation de ces missions sociales, sont ainsi intégrées dans le périmètre des missions sociales de la Fondation.

Présentation de l'association Travail et Partage

L'association Travail & Partage est un dispositif faisant partie de l'Economie Sociale et Solidaire, plus particulièrement des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Créée en 1993 par l'Armée du Salut, l'Association Intermédiaire remplit une mission d'intérêt général en concourant à la lutte contre la précarité et les exclusions (art. L115-1 du Code de l'action sociale et des familles). Afin de remplir ses missions et objectifs légaux, Travail et Partage mène une double activité : production économique et accompagnement des salariés en insertion.

Présentation de la SCI Paris Les Lilas

La SCI Paris Lilas est propriétaire du terrain sur lequel la Fondation a fait édifier et aménagé l'ensemble immobilier sis, 60 rue des Frères Flavien à Paris 20^{ème}, dans le cadre d'un bail à construction consenti en 1985.

Ce bail d'une durée de 30 ans est arrivé à son terme en 2015.

La SCI Paris Les Lilas est détenue par la Fondation de l'Armée du Salut à hauteur de 80% et par la Congrégation de l'Armée du Salut en France à hauteur de 20%.

Comptes annuels combinés 2018

Capacité d'accueil

Capacité d'accueil (en nombre de personnes)	31.12.2018	31.12.2017
Secteur Inclusion	6 911	5 122
Accueil de jour	240	240
Soin	102	102
CHRS et autres hébergements pérennes	2596	1590
CADA, CPH, Dispositifs d'accueil de migrants	2177	2040
Résidence sociale et pension de famille	746	970
Atelier d'insertion	283	180
Autres mesures d'accompagnement	767	n.c
Secteur Handicap - Dépendance - Soins	1 305	1 220
EHPAD	795	720
Etablissement médico-social pour personnes handicapées	195	180
FAM	145	150
Maison d'accueil spécialisée	50	50
SSR	50	50
Accueil de jour et hébergement temporaire	70	70
Secteur Jeunesse	894	711
Maison d'enfants à caractère social	124	70
Foyer d'action éducative	140	126
ITEP	141	140
Centre maternel	77	80
Autres dispositifs : Accueil de jour - MNA - autres	412	295
Total	9 110	7 053

Effectifs au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, la Fondation compte parmi ses effectifs 2 176 salariés hors contrats de remplacement et contrats d'insertion, soit 2 004 E.T.P. (Equivalent Temps Plein) (contre 2 121 salariés, soit 1 935 E.T.P. constatés au 31 décembre 2017).

L'association Travail et Partage a produit sur l'exercice 2018, 65 747 heures de travail, soit 36.13 ETP. L'activité économique est en hausse et a permis d'employer 185 salariés en insertion.

Comptes annuels combinés 2018

II - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Actif (en euros)	31.12.2018		31.12.2017	
	Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles (note 1)				
Frais d'établissement	571 283	532 877	38 406	35 813
Logiciels	1 493 938	1 292 672	201 266	107 017
Autres immobilisations incorporelles en cours	647 778	-	647 778	349 877
Immobilisations corporelles (note 2)				
Terrains et aménagements	39 558 347	1 375 168	38 183 179	38 023 367
Constructions	244 098 855	102 595 302	141 503 553	145 059 608
Installations techniques, matériel et outillage	10 073 281	7 255 629	2 817 652	2 765 181
Autres immobilisations corporelles	20 952 012	14 379 936	6 572 076	5 615 070
Immobilisations en cours	22 107 648	-	22 107 648	20 218 719
Immobilisations financières (note 3)				
Titres de participation et autres titres immobilisés	24 816	-	24 816	22 306
Autres immobilisations financières	1 236 448	10 000	1 226 448	1 060 202
Actif immobilisé	340 764 406	127 441 584	213 322 822	213 257 160
Stocks				
Approvisionnements divers	53 450	-	53 450	58 118
Avances & acomptes versés	200 747	-	200 747	141 052
Créances (notes 9 et 12)				
Redevables et comptes rattachés	12 763 214	11 773	12 751 441	11 797 165
Clients et comptes rattachés	3 711 257	532 028	3 179 229	3 753 282
Autres créances	9 897 584	1 211 997	8 685 587	7 443 995
Valeurs mobilières de placement (note 7)	5 620 120	-	5 620 120	5 566 361
Disponibilités (note 8)	52 190 863	-	52 190 863	58 582 058
Actif circulant	84 437 235	1 755 798	82 681 437	87 342 031
Comptes de régularisation	495 042	-	495 042	637 725
Total de l'actif	425 696 681	129 197 382	296 499 301	301 235 915

Comptes annuels combinés 2018

II - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Passif (en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Fonds Propres (note 15)	128 409 877	128 926 960
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Dotation statutaire	97 120 000	97 120 000
Apports Legs et Donations		
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	6 761 714	6 731 939
Réserves	13 118 132	23 797 700
Report à nouveau	9 769 946	-8 650 096
Dépenses rejetées par l'autorité de tarification		-2 425 813
Résultat de l'exercice	1 640 086	12 353 230
Autres Fonds Associatifs (note 16)	18 300 834	15 510 882
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apport Legs et Donations	26 848	26 848
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1 592 617	1 592 617
Réserves réglementées	20 089 783	18 588 393
Résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Agréées"	3 720 770	2 307 125
Résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Tiers"	2 080 546	938 510
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-9 209 730	-7 942 611
Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables (note 17)	24 691 273	22 572 302
Provisions réglementées (note 5)	12 440 252	11 785 404
Intérêts minoritaires (note 6)	3 623 653	3 614 983
Fonds associatifs	187 465 889	182 410 531
Provisions pour risques et charges (note 4)	3 000 825	3 335 354
Fonds dédiés (note 13)	5 394 136	4 979 686
Dettes financières (note 10)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	65 386 620	74 615 623
Dettes financières diverses	1 360 592	1 241 662
Dettes (notes 11 et 12)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 274 212	8 172 429
Dettes fiscales et sociales	15 639 856	15 777 981
Autres dettes	2 865 797	3 370 735
Comptes de régularisation (note 14)	5 111 374	7 332 915
Dettes et comptes de régularisation	100 638 451	110 511 345
Total du passif	296 499 301	301 236 916

(*) dont concours bancaires couverts par placements de mêmes montants enregistrés à l'actif

11 738 514

Comptes annuels combinés 2018

II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

(en euros)	année 2018	année 2017
Produits		
Prestations de services tarifés	105 334 155	102 634 069
Prestations de services conventionnés	27 456 698	22 348 401
Autres prestations de services	1 784 019	2 023 699
Dons et Legs	18 018 387	19 670 808
Autres produits	10 287 518	9 466 867
sous-total	162 880 777	156 143 844
Production immobilisée		
Reprises sur amortissements et provisions & transferts de charges	1 464 463	1 848 036
Autres produits de gestion courante	637 865	531 410
Produits d'exploitation (note 18)	164 983 105	158 523 290
Achats		
Approvisionnements	507 587	564 797
Variation de stocks	- 492	5 286
Achats non stockés de matières et fournitures	12 394 120	10 935 586
Achats de marchandises	34 137	26 985
sous-total	12 935 352	11 532 654
Autres achats et charges externes	40 250 293	35 144 723
Impôts, taxes et versements assimilés		
Impôts et taxes sur rémunérations	7 144 264	6 459 152
Autres impôts et taxes	958 016	807 985
Charges de personnel		
Salaires et traitements	60 943 022	56 033 718
Charges sociales	23 869 067	22 558 473
Dotation aux amortissements et provisions		
Dotation aux amortissements	9 817 818	9 388 478
Dotation aux provisions	2 087 173	727 906
Autres charges de gestion courante	3 096 770	2 632 947
Charges d'exploitation (note 18)	161 101 775	145 286 036
Résultat d'Exploitation	3 881 330	13 237 254

Comptes annuels combinés 2018

II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

(en euros)	année 2018	année 2017
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	254 138	724 626
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	2 947	9 509
Reprises sur provisions	-	-
Produits financiers (note 19)	257 085	734 135
Intérêts et charges assimilées	1 234 726	1 120 248
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements	-	-
Dotation aux amortissements et provisions	10 000	-
Charges financières (note 19)	1 244 726	1 120 248
Résultat Financier	987 641	386 113
Résultat Courant des op. d'exploitation et financières	2 893 689	12 851 141
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	296 652	523 182
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 285 448	1 029 745
Reprises sur provisions	579 338	219 696
Produits exceptionnels (note 20)	2 161 438	1 772 623
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	420 756	219 952
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	71 810	58 781
Dotation aux amortissements et provisions	2 419 197	1 139 495
Charges exceptionnelles (note 20)	2 911 763	1 418 228
Résultat Exceptionnel	750 325	354 395
Impôts sur les sociétés	159	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 524 799	2 123 197
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 110 350	1 356 529
Total des produits	168 511 978	162 386 578
Total des charges	166 783 222	149 947 709
Résultat de l'Exercice	1 728 756	12 438 868
Résultat Groupe Fondation Armée du Salut	1 640 086	12 353 230
Résultat de l'exercice des activités "Agréées"	2 004 457	1 651 186
Résultat de l'exercice des activités "Tiers"	1 003 811	953 906
Résultat de l'exercice des activités "Propres"	4 648 353	9 748 138
Résultat Minoritaires	88 670	85 639

Comptes annuels combinés 2018

III - Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2018

Faits marquants

Dans le cadre du traité d'apport partiel d'actifs signé le 30 septembre 2017 entre la Fondation de l'Armée du Salut et l'Association Maison de retraite Protestante, et par arrêté n° ARS-PDL-DAS-AMS-PA n° 80/2017/44 du 30 décembre 2017 portant sur le transfert d'autorisation, la gestion de l'EHPAD « Maison de retraite Protestante » située à Nantes est transférée au 1^{er} janvier 2018 au profit de la Fondation de l'Armée du Salut.

La Fondation de l'Armée du Salut a par ailleurs poursuivi les chantiers engagés dans le cadre de ses programmes immobiliers ; 9 000 K€ d'investissements ont été réalisés, dont :

- ✓ 4 735 K€ d'immobilisations mises en service sur réception des décomptes généraux définitifs : créations de lieux d'accueil, agrandissements, rénovations ;
- ✓ 4 265 K€ d'immobilisations relatives aux projets de réhabilitation et de restructuration du patrimoine immobilier.

Enfin, la Fondation de l'Armée du Salut s'est fortement mobilisée auprès des publics fragilisés en menant notamment de nombreux dispositifs d'accueil d'hébergement d'urgence temporaire principalement liés aux flux migratoires actuels.

Principes comptables généraux

Les comptes de l'exercice sont établis conformément au règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2012, modifiant et complétant l'annexe sur la Combinaison des comptes du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

Les entités du périmètre établissent leurs comptes annuels dans le respect des dispositions réglementaires suivantes :

- le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et ses actualisations ;
- le règlement C.R.C 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et ses actualisations (version consolidée du 20 septembre 2016) ;
- l'instruction codificatrice N° 09-006-M22 du 31 mars 2009 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux (ci-après " instruction M22 ") et complétée par l'arrêté du 22 décembre 2016 relatif au plan comptable applicable pour ces établissements.

Les principes d'établissements des comptes annuels ont été respectés : Image fidèle, Comparabilité et Continuité d'activité, Régularité et sincérité, Prudence et Permanence des méthodes (sauf changement présenté dans le paragraphe Changements de méthode et corrections d'erreurs).

Changement de méthode et corrections d'erreurs

Changement de méthode de présentation :

Pour mieux retranscrire la réalité financière de la fondation de l'armée du salut, les comptes 2018 présentent une position nette des soldes bancaires. Auparavant, les soldes débiteurs étaient présentés à l'actif et les découverts au passif, ce qui augmentait artificiellement la taille du bilan.

Aucune correction d'erreur n'a été constatée au cours de l'exercice.

Comptes annuels combinés 2018

Périmètre de combinaison

Les entités ci-dessous ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale, pour 100 % de leur activité, et constituent le "Groupe Fondation de l'Armée du Salut" :

- ❑ SCI Paris les Lilas (% de contrôle et % d'intérêt : 80 %) : société civile immobilière contrôlée par la Fondation de l'Armée du Salut ;
- ❑ Association Travail et Partage : association adhérente aux valeurs de la Fondation dont l'activité est supervisée par le personnel de la Fondation qui en assume les risques économiques et financiers ;
- ❑ La Fondation de l'Armée du Salut.

Toutes ces entités ont leur siège social à Paris 20^{ème}, 60 rue des Frères Flavien.

La SCI Le Plateau (% de contrôle et % d'intérêt : 7,9 %), n'a pas été intégrée dans le périmètre de combinaison du fait de l'impact financier considéré comme négligeable.

Les titres de la SCI Le Plateau sont comptabilisés parmi les "Titres de participation".

La Fondation de l'Armée du Salut s'organise à partir du Siège, organisme gestionnaire, et des 51 établissements et services répartis sur la France dans 3 secteurs d'activité :

Secteur Inclusion

- Belfort "As de Carreau" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Chambon-sur-Lignon "Pause Café" : chantiers d'insertion – ACI -
- ❑ Dunkerque "Au Cœur de l'Espoir" : centre d'accueil de jour – CAJ -
- Le Havre "Le Phare" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- ❑ Lille "Les Moulins de l'Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Louviers "Résidence Henri Durand" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Lyon "La Cité de Lyon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- ❑ Marseille "Résidence William Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Mazamet "Résidence Foch" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Metz "Le Passage et l'Escale" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale,
- ❑ Monnetier-Mornex "Les Hutins" : maison relais,
- Mulhouse "Le Bon Foyer" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Neuilly "L'Amirale Major Georgette Gogibus" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- ❑ Nîmes "Les Glycines" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Paris "Résidence Catherine Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- ❑ Paris "Centre Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Paris "Fort de Nogent" : centre d'hébergement d'urgence – CHU -
- Paris "Maison du Partage" : espace solidarité insertion – ESI -
- Paris "Mouzaïa" : centre d'hébergement d'urgence – CHU -
- ❑ Paris "Palais du Peuple" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- ❑ Paris "Palais de la Femme" : résidence sociale,
- ❑ Paris "Résidence Albin Peyron" : hôtel social,
- ❑ Paris "Saint Martin" : espace solidarité insertion – ESI -
- Reims "Le Nouvel Horizon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- ❑ Rouen "Résidence du Vieux Marché" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- ❑ Saint-Germain-en-Laye : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Saint-Michel-Sur-Orge : centre d'accueil pour demandeurs d'asile – CADA -
- Thiais : résidence sociale

Secteur Enfance - Jeunesse

- ❑ Chamborigaud "Chausse" : centre de rencontres,
- ❑ Lyon "Arche de Noé" : centre de loisirs sans hébergement – CLSH -
- ❑ Mulhouse "Foyer Marie Pascale Péan" : foyer d'action éducative – FAE -

Comptes annuels combinés 2018

- Paris "Résidence maternelle Les Lilas" : centre maternel,
- Pleugueneuc "Les Crêts Péclets" : lieu de vie
- Saint-Malo "Les Enfants de Rochebonne" : maison d'enfants à caractère social – MECS -
- Strasbourg "Le Foyer du Jeune Homme" : foyer d'action éducative – FAE -

Secteur Handicap – Dépendance - Soins

- Ardenay "Le Château d'Auvilliers" : établissement ou service d'aide par le travail – ESAT –
- Bormes-les-Mimosas "Résidence Olive et Germain Braquehais" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Chantilly "L'Arc en ciel" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- La Mothe Saint-Héray "Notre Maison" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Marseille "Résidence Georges Flandre" : foyer d'accueil médicalisé – FAM –
- Monnetier-Momex "Résidence Leirens" : foyer d'accueil médicalisé – FAM –
- Montfermeil "Le Grand Saule" : maison d'accueil spécialisé – MAS –
- Montpellier "Institut Nazareth" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique – ITEP –
- Nantes "Maison de retraite Protestante" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Nîmes "Villa Blanche Peyron" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique – ITEP –
- Saint-Etienne "La Sarrazinière" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Saint-Georges-les-Bains "Le Château" : centre de soins de suite et de réadaptation – SSR -
- Saint-Malo "Résidence Boris Antonoff" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Strasbourg "Résidence Laury Munch" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD – et foyer d'accueil médicalisé – FAM -
- Tonneins "Le Soleil d'Automne" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Waldighoffen "Résidence Heimelig" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –

Variation du périmètre des comptes annuels combinés

Le périmètre des comptes annuels intègre 51 établissements secondaires, contre 50 en 2017, représentant 199 structures et services, répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine :

- secteur Inclusion : 28 établissements,
- secteur Enfance - Jeunesse : 7 établissements,
- secteur Handicap – Dépendance - Soins : 16 établissements.

Les opérations liées aux fermetures des établissements de Marseille UHU et de Villeparisis sont intégrées au périmètre des comptes annuels mais ne réalisent pas d'activité.

Méthode d'agrégation des comptabilités d'établissement

Chaque établissement de la Fondation dispose d'une comptabilité autonome.

Une comptabilité analytique adaptée lui permet de rattacher les charges et les produits à chacune des activités ou projets. En effet, les établissements du secteur sanitaire et social sont amenés à rendre compte à chaque financeur des conditions d'utilisation des fonds et isoler leurs activités propres.

Comptes annuels combinés 2018

Variation des immobilisations et amortissements

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissement linéaire sur 5 ans.

Le poste est réparti entre des frais d'établissement et des logiciels.

S'agissant des frais d'établissement, conformément à l'instruction M22bis, ils correspondent aux frais attachés aux opérations d'ouverture qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'établissement, mais dont le montant ne peut pas être rapporté à des productions de biens ou de services déterminés. Ils sont amortis dans un délai qui ne peut excéder cinq ans.

La variation par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2018
Valeurs brutes					
Frais d'établissement	553	18	0	0	571
Logiciels	1 370	147	33	11	1 494
Immobilisations incorporelles en cours	350	527	145	-85	648
Total	2 273	692	178	-74	2 713
Amortissements					
Frais d'établissement	517	16	0		533
Logiciels	1 263	60	31		1 293
Total	1 780	76	31	0	1 826

Note 2 : Immobilisations corporelles

Les bâtiments, installations, agencements, aménagements et ouvrages d'infrastructure sur des terrains gérés par le Siège et acquis avant le 31 décembre 1990, sont comptabilisés à leur valeur de réévaluation.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les constructions et agencements de la Fondation ont fait l'objet d'une décomposition dans la mesure où les composants ont des durées d'utilisation différentes, à l'exception des biens dont la réhabilitation est en cours ou prochaine.

Le plan d'amortissement utilisé se réfère à la méthode linéaire et à la durée d'utilisation estimée des biens. Celle-ci est prise en compte à partir de la date d'origine des biens pour les constructions et les agencements acquis avant le 31 décembre 2007, puis pour toute acquisition d'immobilisation à partir du 1^{er} janvier 2008.

Les taux d'amortissement comptables appliqués sont les suivants :

- 10 % agencements et aménagements des terrains,
- 2 % structure des constructions,
- 5 % - 6.66% - 10% installations générales et aménagements des constructions,
- 10 % installations complexes spécialisées,
- 20 % matériels, outillages, matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobiliers
- 33 % autres immobilisations corporelles

Lorsque les durées d'amortissement fixées par les financeurs diffèrent de la durée d'utilisation estimée, il en découle, soit des amortissements dérogatoires (note 5), soit des amortissements "comptables excédentaires" différés (note 14).

Comptes annuels combinés 2018

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2018
Valeurs brutes					
Terrains et agencements	39 230	27	2	303	39 558
Constructions / Agencements	239 480	681	31	3 969	244 099
Instal.Tech / Mat. Outillage	9 285	824	126	89	10 073
Autres immobilisations corporelles	18 556	2 795	848	448	20 952
Immobilisations corporelles en cours	20 219	7 544	920	-4 735	22 108
Total	326 771	11 872	1 926	74	336 790
Amortissements					
Terrains et agencements	1 207	169			1 375
Constructions / Agencements	94 421	8 199	24		102 595
Instal.Tech / Mat. Outillage	6 520	856	120		7 256
Autres immobilisations corporelles	12 941	2 225	786	0	14 380
Total	115 089	11 448	931	0	125 606

L'apport partiel d'actif de "La maison Protestante" de Nantes dans la Fondation de l'Armée du Salut représente 480 K€ de valeur nette comptable dans les immobilisations corporelles.

Les augmentations constatées sur les **autres immobilisations corporelles** correspondent principalement à aux efforts réalisés sur le renouvellement des équipements informatiques (652 K€) et de la flotte automobile (939 K€).

Les augmentations constatées sur les **immobilisations en cours** sont liées aux différents chantiers de construction et de réhabilitation entamées par la Fondation.

On relève plus spécialement :

- sur le secteur Inclusion :

-> rénovation du réfectoire du Palais de la Femme (302 K€) ;

- sur le secteur Handicap-Soin-Dépendance :

-> poursuite de la réhabilitation de l'EHPAD de Saint-Etienne (893 K€) ;

-> poursuite de la réhabilitation de la MAS de Montfermeil (3 928 K€) ;

-> poursuite des travaux de création d'un PASA sur l'EHPAD de Bormes-Les-Mimosas (390 K€) ;

-> réalisation de travaux sur le SSR de Saint Georges (253 K€).

Le virement de poste à poste constaté sur les **immobilisations en cours** correspond principalement à la mise en service d'une maison relais à La Haye-Malherbe (1 405 K€), des nouveaux appartements sur les bâtiments incendiés en 2015 de la maison relais "Les Hutins" à Monnetier (1 427 K€), des locaux rénovés de l'ITEP de Montpellier (1 048 K€), de l'agrandissement de la maison relais parisienne de la "Résidence Albin Peyron" (430 K€).

Note 3 : Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable des titres.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque d'irrecouvrabilité.

Comptes annuels combinés 2018

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2018
Valeurs brutes					
Titres de participation	6	2			8
Autres titres immobilisés	17				17
Autres immobilisations financières	1 060	216	40		1 236
Total	1 083	218	40	0	1 261
Provisions					
Autres immobilisations financières		10			10
Total	0	10	0	0	10

Les titres de participation correspondent à des placements consécutifs à l'obtention des prêts bancaires réalisés par le Siège et les établissements en direct.

Les autres titres immobilisés représentent la part de la Fondation dans le capital de la SCI du Plateau (14 K€).

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des dépôts et cautionnements (369 K€), à des fonds de garanties d'emprunts (276 K€), à des prêts réalisés dans le cadre de la participation de la Fondation de l'Armée du Salut à l'effort de construction (99 K€), et à un apport avec droit de reprise contractualisé le 4 juin 2018 avec l'Association "Vers Le Haut" (10 K€).

Elles s'élèvent à 1 236 K€ et sont majoritairement à échéance supérieure à un an.

Variation des provisions et provisions réglementées

Note 4 : Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque la Fondation a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêtés des comptes ; c'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques prud'homaux.

La décomposition du poste et sa variation par rapport à l'exercice précédent sont résumées ci-après :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2018
Provisions pour litiges	1 537	262	300		1 499
Provisions pour risques	-	-	-		-
Provisions pour charges liées au personnel	262	304	83		482
Provisions pour grosses réparations	871	120	547		444
Provisions pour autres charges	665	158	247		576
Total	3 335	844	1 178	-	3 001

Note 5 : Provisions réglementées

Elles sont constituées dans le cadre des dispositions prévues dans l'instruction M22 (Cf principes comptables généraux).

La « Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement » peut être constituée dans deux cas :

Comptes annuels combinés 2018

- lorsqu'un établissement, après accord de l'autorité de tarification, a recours à l'emprunt pour faire face aux difficultés de trésorerie issues d'un décalage entre ses encaissements et ses décaissements, il peut doter la provision réglementée pour un montant au moins égal au remboursement annuel en capital du dit emprunt ;
- lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une dotation destinée à couvrir son besoin en fonds de roulement, il constitue une provision réglementée pour le montant de la dotation reçue.

La « **Provision réglementée pour renouvellement d'immobilisations** » est une possibilité offerte par la réglementation en vigueur. Elle est constituée par dotation lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement. Elle permet de limiter le recours à l'emprunt et de neutraliser certains coûts d'exploitation générés par des opérations d'investissement.

Les « **Amortissements dérogatoires** » sont constatés lorsque le financement accordé par l'autorité de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une période plus courte que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés.

Le poste « **Différence sur réalisations d'actifs cédés** » correspond au transfert des plus-values de cessions d'éléments d'actifs, avant la clôture de l'exercice au cours duquel la cession a été constatée. Explicitement prévue aux articles R314-81 et R314-95 du CASF, cette réserve permet ainsi le renforcement des possibilités d'autofinancement des établissements sociaux et médico-sociaux.

La variation par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2018
Provision destinée à renforcer la couverture du BFR	625	-	-		625
Provision pour renouvellement d'immobilisations	3 447	778	117		4 109
Provision pour autres éléments de l'actif immobilisé	-	98	-		98
Amortissements dérogatoires	6 787	236	372		6 650
Différence sur réalisation d'actifs	916	43	12		948
Total	11 775	1 156	501	-	12 430

Note 6 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part de la Congrégation de l'Armée du Salut dans les comptes de la SCI Paris Les Lilas.

(en milliers d'euros)	2018	2017
Résultat -Quote part minoritaire	89	86
Fonds propres -Quote part minoritaire	3 535	3 529
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	3 624	3 615

Valeurs mobilières et disponibilités

Note 7 : Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à la valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 31 décembre est inférieure.

Comptes annuels combinés 2018

Il s'agit de placements de trésorerie, généralement à court terme.

La valeur de marché s'élève à 8 626 K€ au 31 décembre 2018. La plus-value nette latente de 3 006 K€ qui ne sera effective qu'à la cession des valeurs correspondantes, n'est pas comptabilisée par application des principes comptables. Seuls les revenus acquis à la clôture de l'exercice sont enregistrés.

Note 8 : Disponibilités

Ce poste comprend :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017
les comptes courants bancaires	52 060	58 466
les caisses et fonds de caisse	131	116
Total	52 191	58 582

Etat des créances et des dettes

Note 9 : Créances

Les principales créances sont relatives :

- aux prix de journée ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée,
- aux subventions à recevoir (de l'Etat, des Régions, Départements, Communes et des Autres Tiers) relatives aux services non pérennisés et sous gestion contrôlée,
- aux ventes des produits et prestations des établissements.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

Leur décomposition à la clôture de l'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017
« Redevables et comptes rattachés »		
Caisses de sécurité sociale	637	685
Départements	3 316	3 139
État (1)	8 690	7 938
Autres tiers payants	120	47
moins : provision pour dépréciation	-12	-12
Total Redevables et comptes rattachés	12 751	11 797
« Clients et comptes rattachés »		
Usagers et clients	3 711	4 247
moins : provision pour dépréciation	-532	-494
Total Clients et comptes rattachés	3 179	3 753
« Autres créances »		
Fournisseurs débiteurs	134	98
Personnel et comptes rattachés	91	106
Organismes sociaux	1 326	1 020
État, impôts et taxes (2)	5 135	3 703
Débiteurs divers	2 669	2 347
Débiteurs divers : autres produits à recevoir	543	170
moins : provision pour dépréciation	-1 212	-
Total Autres créances	8 686	7 444

Comptes annuels combinés 2018

(1) La dette de l'Etat concerne notamment l'engagement constaté sur les subventions d'investissement à recevoir afférentes aux projets immobiliers en cours, à savoir : la réhabilitation du CHRS parisien "Résidence Catherine Booth" (2 771 K€), la restructuration de la MAS de Montfermeil (1 200 K€), des travaux d'agrandissement sur la MECS "Les enfants de Rochebonne" (926 K€), un projet de création de crèche sur la résidence sociale du "Palais de la Femme" (675 K€), et la réhabilitation des logements incendiés sur la maison relais "Les Hutins" (292 K€). La créance « Etat - Fonds 1985 » régie par l'article R314-96 s'élève à 1 289 K€.

(2) Le poste « état, impôts et taxes » comprend principalement un montant de 2 823 K€ de TVA à récupérer sur les investissements immobiliers (ce compte sera soldé à la réception des décomptes généraux définitifs) et un montant de 2 219 K€ de Crédit d'Impôt de Taxe sur les Salaires sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Note 10 : Dettes financières

Les « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » correspondent aux emprunts effectués auprès d'organismes bancaires et aux découverts bancaires.

Les « Emprunts » souscrits par la Fondation au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 11 000 K€ ; ils contribuent au financement de la réalisation des travaux de restructuration de l'EHPAD "La Sarrazinière".

Les remboursements effectués en 2018 s'élèvent à 3 935 K€.

Les « Dettes financières diverses » représentent principalement les cautions reçues des résidents (1 361 K€).

Note 11 : Dettes

Le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » comprend les dettes sur achats liés à l'activité courante (9 460 K€), et les dettes sur immobilisations (2 743 K€).

La composition des « Dettes fiscales et sociales », à la clôture de l'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017
Personnel et comptes rattachés	6 851	6 097
Organismes sociaux et comptes rattachés	7 132	8 032
État et Collectivités Publiques	1 657	1 649
Total	15 640	15 778

Le poste « Autres dettes » se compose de :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017
Ressources à reverser	892	1 123
Fonds des résidents en dépôt	337	25
Créditeurs divers	923	970
Avances et acomptes des redevables	714	1 252
Total	2 866	3 371

Comptes annuels combinés 2018

Note 12 : Etat des échéances des créances et des dettes

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :							
Créances rattachées à des participations	27	0	27	Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0
Prêts (1)	99	0	99	Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0
Autres	1 127	0	1 127	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit	65 387	4 017	15 194
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financiers divers (2) (3)	1 361	300	1 061
Créances Clients et Comptes rattachés	16 341	13 270	3 071	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 460	9 460	0
Autres	10 685	10 685	0	Dettes fiscales et sociales	15 532	13 222	2 311
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	2 743	2 671	72
Charges constatées d'avance	483	483	0	Autres dettes (3)	2 781	2 148	633
				Produits constatés d'avance	5 111	5 111	0
TOTAL	28 763	24 439	4 324	TOTAL	102 376	36 930	19 270
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	79		79	(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 000	0	247
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice			10 753
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)			

- (a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Comptes annuels combinés 2018

Fonds dédiés (note 13)

Les fonds dédiés correspondent à des fonds affectés par des tiers à des projets définis et qui n'ont pas encore été utilisés conformément à l'engagement pris (C.R.C. Règlement n°99.01 du 16 février 1999).

Subventions de fonctionnement affectées		Engagements				
		Fonds à engager au début de l'exercice	Engagement à réaliser sur res.s. collectées	Utilisation en cours d'exercice	Virements de postes à postes	Fonds à engager en fin d'exercice
PROJET INFORMATIQUE	AD Unique	30		20		10
PROJETS ETABLISSEMENTS						
ARTENAY	Bienveillance	4		4		0
	Formations	4		4		0
	CNR ESAT	0	13			13
BELFORT	Urgence et maraudes	23		23		0
	Intermédiation locale	44				44
	FNARS	6				6
	Projet ouverture rés.accueil	12				12
CHANTILLY	Projet écriture résidents	3				3
	Projet sophrologie	0				9
	CNR ARS Audit	0	32			32
DUNKERQUE	Ateliers résidents	1				1
LA MOTHE ST HERAY	Ergothérapeute	11				11
	Dossier médicaux partagés	0	3			3
LEHAVRE	Urgence et maraudes	248	76	21		302
	CAO	22				22
	Accomp. Logement	84		43		41
	Evaluation interne	6				6
LILLE	Equithérapie	4		3		1
LOUVIERS	ARS Addictions	0	6			6
LYON	ARCHÉ DE NOE	3		3		0
MAROMME	Mise à fabri	100		53		47
	Accomp. Logement	137	16	97		57
	Evaluation	4				4
MARSEILLE	CHRS	26		26		0
	Coordination santé	22	26	22		26
	Accomp. Logement	11				11
MONNETER LEBRENS	Formations qualifiantes	18		3		16
	Soutien à l'emploi	28		10		17
	Evaluation et analyse de la pr	5				5
	Bienveillance et ateliers	7				7
MONTPELLIER	Mise aux normes	51	3	8		51
NANTES	Risques psycho-sociaux	0	1			1
	Qualité de vie au travail	0	2			2
	Permanent syndical	0	12			12
NEUILLY	Extension	4				4
	Risques psychosociaux	9				9
	Formations	3		3		0
NIMES	GLYONES	3	5			5
	Intermédiation locale	67	18			85
PARIS	LE SIEGE	58		30		28
	ALBIN PEYRON	41		31		10
	CATHERINE BOOTH	13				13
	MAISON DU PARTAGE	10		10		0
	MOUZAIA	3				3
	PALAIS DU PEUPLE	4				4
	Gratification de stagiaires	6				6
REIMS	PALAIS DE LA FEMME	378		355		21
	Travauxabri de nuits	25		25		0
	Urgence et maraudes	25				25
	CAO	28				28
	Accomp. Logement - Baux gli	54	80	11		123
	Evaluation externe	5				5
	Gratification de stagiaires	5				0
	Déménagement	11				11
RIS ORANGIS	Captage appartement	7				7
	Fondation de France	15		10		5
ST ETIENNE	Formations qualifiantes	28				28
	Bienveillance	2				2
	Logiciel de soin	9				9
ST GERMAIN	Urgence et maraudes	108	19	109		18
	Analyse de la pratique	2				2
STRASBOURG	FJH	0	18			18
WALDIGHOFFEN	Formation PASA	0	5			5
Total		1 808	338	922	0	1 224

Comptes annuels combinés 2018

Dons manuels, legs et donations affectés	Situations				
	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagement à réaliser sur ress. collectées	Utilisation en cours d'exercice	Virements de postes à postes	Fonds à engager en fin d'exercice
BELFORT	2				2
CHAUSSE	1				1
PARIS	357	425			782
LE SIEGE	0	45			45
CENTRE ESPOIR					
Sous-total Dons manuels	360	470	0	0	829
Legs et donations affectés à					
DETENUS	2				2
Legs et donations affectés à					
LA MOTHE SAINT HERAY	249				249
Legs et donations affectés à					
LE HAVRE	77				77
Legs et donations affectés à					
LOUVIERS	50	717			768
Legs et donations affectés à					
LYON CITE	132				132
Legs et donations affectés à					
METZ	1				1
Legs et donations affectés à					
MULHOUSE BON FOYER	7				7
Legs et donations affectés à					
MULHOUSE MPP	33				33
Legs et donations affectés à					
PARIS LES LILAS	223				223
Legs et donations affectés à					
PARIS PALAIS DE LA FEMME	551				551
Legs et donations affectés à					
REIMS	4				4
Legs et donations affectés à					
SAINT GEORGES	445				445
Legs et donations affectés à					
LE POLYGONE	434				434
Legs et donations affectés à					
JEUNESSE	603		188		415
Sous-total Legs et donations affectés	2 811	717	188	0	3 340
Total	3 170	1 187	188	0	4 170

Comptes de régularisation (note 14)

Les comptes de régularisation à l'actif correspondent aux charges constatées d'avance pour 495 K€.

Les comptes de régularisation au passif comprennent les legs en cours de réalisation pour 2 024 K€ à fin décembre 2018 ainsi que les produits constatés d'avance pour 3 087 K€.

En application du §51 du Règlement CRC 99-01, les encaissements et décaissements liés à la cession de biens provenant d'une succession, legs ou donation, sont comptabilisés en contrepartie d'un compte de régularisation (475 « legs et donation en cours de réalisation »). Lors de la réalisation effective et définitive d'un bien, ce compte de régularisation est soldé par le crédit d'un compte correspondant de produits pour le montant exact et définitif de la vente, net des charges d'acquisition ayant grevé le bien pendant sa transmission.

Réserves et Fonds associatifs

Note 15 : Fonds Propres

Les « Fonds propres » intègrent

- les fonds associatifs sans droit de reprise, retraçant les moyens en nature ou en espèces versés à la Fondation de l'Armée du Salut en vue d'assurer sa mission ; ils ne peuvent être repris ni par les membres, ni par les apporteurs. Ils regroupent la valeur du patrimoine intégré, la réserve statutaire, les libéralités ayant le caractère d'apports et les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables ;
- des réserves réglementées qui sont issues de l'application de décisions d'affectations attribuées par le Conseil d'Administration de la Fondation ;
- le report à nouveau de la gestion libre des activités de la Fondation ;
- les dépenses refusées par l'autorité de tarification en application de l'article R314-52 du CASF ;
- le résultat de l'exercice de l'ensemble des activités de la Fondation.

Comptes annuels combinés 2018

La décomposition à la clôture de l'exercice et leur variation depuis l'exercice précédent sont résumées de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2018
Fonds propres					
Dotations statutaires	97 120				97 120
Subvention d'investissement	6 732	30			6 762
Réserves	23 798		10 680		13 118
Report à nouveau de la gestion propre	-8 650	20 833	3 682	-1 268	9 770
Dépenses rejetées par l'autorité de tarification	-2 426	2 426			-
Résultat de l'exercice	12 353	1 640	12 353		1 640
Total	128 927	24 929	26 714	1 268	128 410

Les « Réserves » sont affectées par décisions du Conseil d'Administration de la Fondation. Par validation du Conseil d'Administration du 26 avril 2019, 10 680 K€ sont prélevés sur le report de réserves issues de la diminution statutaire réalisée en 2017 et approuvée par le Conseil d'Etat du 22 août 2018, au financement du report à nouveau déficitaire de l'action sociale et des frais de structure.

Au 31 décembre 2018, elles correspondent aux ressources affectées aux projets associatifs de la Fondation :

(en milliers d'euros)	
Belfort	11
Le Havre	127
Marseille CHRS	35
Marseille FAM	25
Saint-Etienne	867
Morfondé	6 500
Réhabilitation insertion	4 006
Financement des dépenses rejetées R314-52 du CASF	1 511
Autres réserves	35
Total	13 118

Le report à nouveau de la gestion propre intègre des « dépenses refusées par l'autorité de tarification ». Suite à l'émission des rapports de contrôle 2016, les dépenses rejetées dans le cadre du R314-52 du CASF représentent 1 696 K€ au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017
Dépenses rejetées par l'autorité de tarification		
Secteur Inclusion	1 382	858
Secteur Jeunesse	99	99
Secteur Handicap - Dépendance	215	300
Total	1 696	1 258

Comptes annuels combinés 2018

Note 16 : Autres Fonds Associatifs

Les « Autres fonds associatifs » intègrent :

- les fonds associatifs avec droit de reprise, traduction d'une clause précisée dans l'acte d'apport (libéralités ayant le caractère d'apports, subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables) ;
- les réserves réglementées qui sont issues de l'application de décisions d'affectations attribuées par les autorités de tarification ;
- les résultats issus des établissements sous gestion contrôlée et en instance d'affectation ;
- les dépenses non opposables aux tiers financeurs.

La décomposition à la clôture de l'exercice et leur variation depuis l'exercice précédent sont résumées de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2018
Autres fonds associatifs					
Apport Legs et Donations	27				27
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1 593				1 593
Réserves réglementées	18 588	2 328	827		20 090
Résultats sous contrôle des activités "Agréées"	2 307	1 651	238		3 721
Résultats sous contrôle des activités "Tiers"	939	1 142			2 081
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-7 943	311	310	-1 268	-9 210
Total	15 511	5 433	1 375	-1 268	18 301

Les « Réserves réglementées » sont issues de l'application de décisions d'affectation émises par les autorités de tarification.

Globalement, la variation des réserves par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2018
Excédents affectés à l'investissement	7 270	636			7 905
Excédents affectés à la couverture BFR	2 804	158	147		2 815
Autres réserves réglementées	8 514	1 534	679		9 369
Total	18 588	2 328	827	0	20 090

Les « autres réserves réglementées » comprennent les réserves de compensation ainsi que des réserves plus générales destinées à couvrir les projets spécifiques à certains établissements.

(en milliers d'euros)	
Réserve de compensation des déficits	5 193
Réserve de compensation des charges d'amortissements	4 103
Réserve pour projet d'établissement	73
Total	9 369

Les « Résultats sous gestion contrôlée » :

Le compte « résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Agréées" » constate les résultats des exercices antérieurs des établissements dits agréés, approuvés par leur autorité de contrôle (ou en instance d'approbation). Ils font l'objet soit d'une reprise au budget des exercices suivants, soit d'une affectation en réserves.

Pour l'ensemble des autres activités "Tiers" subsistent dans les comptes de report à nouveau les résultats qui n'ont pas reçu d'affectation.

Comptes annuels combinés 2018

Compte de résultat

Note 18 : Résultat d'exploitation

La répartition des produits d'exploitation par type d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros cessions déduites)	2018			2017		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Prestations de services	107 051	26 931	594	104 280	21 346	1 380
Dons et legs			18 018			19 671
Autres produits de l'activité	2 205	4 367	3 716	2 164	3 472	3 831
Sous-total ventes et prestations de service	109 256	31 297	22 328	106 444	24 818	24 882
Production immobilisée						
Autres produits de gestion courante	193	164	281	178	122	231
Total par type d'activité	109 448	31 461	22 609	106 622	24 940	25 113
Total général avant reprises sur provision et transferts de charges		163 519			156 675	
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 464			1 848	
Total des produits d'exploitation		164 983			158 523	

Les « Prestations de services » comprennent les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions et allocations provenant de l'État, des Régions, Départements, Villes ou autres Collectivités Publiques.

La rubrique « Dons et legs » contient les dons exclusivement perçus par le Siège.

Les dons représentent 9 204 K€, contre 9 585 K€ réalisés en 2017.

Les legs terminés en 2018 et autres libéralités s'élèvent à 8 814 K€, contre 10 086 K€ en 2017.

Les « Autres produits de l'activité » regroupent les participations d'hébergement, les recettes liées à la restauration, produits issus des mises à disposition de personnel, les travaux des ateliers et les ventes diverses.

Les « Autres produits de gestion courante » comprennent les remboursements de charges diverses. En application de la nouvelle réglementation comptable des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles, les prises en charge de rémunérations sont imputées en déduction des charges de personnel.

Comptes annuels combinés 2018

La répartition des charges d'exploitation par type d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros cessions déduites)	2018			2017		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Salaires et traitements	43 654	9 632	7 658	41 543	7 397	7 094
Charges sociales	18 347	3 914	1 608	17 452	3 202	1 905
Impôts et taxes sur rémunérations	5 277	1 013	853	4 842	798	819
Personnels intérimaires et mis à disposition	3 838	3 159	415	2 768	1 927	295
Total des charges afférentes au personnel	71 116	17 719	10 534	66 605	13 323	10 113
Total des autres charges	35 807	14 193	11 733	34 166	9 705	11 373
Total par type d'activité	106 923	31 912	22 267	100 771	23 029	21 486
Total des charges d'exploitation	161 102			145 286		

Note 19 : Résultat financier

Les « Produits financiers » comprennent les revenus des placements centralisés par le Siège et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Seules sont comptabilisées les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession des titres.

Le poste « Intérêts et charges assimilées » comprend notamment les intérêts d'emprunts en augmentation de 114 K€ par rapport à 2017, eu égard aux nouveaux emprunts contractés.

Note 20 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel déficitaire de 752 K€ est composé des éléments suivants :

- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	1 022
- Plus ou moins-values sur cessions d'actifs (dont 261 de produits et 48 de VNC cédées)	213
- Résultat exceptionnel sur opérations de gestion (dont 297 en produits et 421 en charges)	-124
- Autres produits exceptionnels (dont 3 en produits et 23 en charges)	-20
- Dotations et reprises aux provisions réglementées	-655
- Dotations et reprises / provisions exceptionnelles et transferts	-1 186
Total	-750

Comptes annuels combinés 2018

Note 21 : Résultat comptable et de gestion combiné par types de financement

Les activités "Agréées" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière pérenne et financés par dotations globales et/ou par prix de journée.

Les activités "Tiers" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière non pérenne et financés par conventions de subvention.

Les activités "Propres" représentent les dispositifs menés sur la gestion propre de la Fondation de l'Armée du Salut, dont les comptes du Siège Social de la Fondation.

Le « Résultat de l'exercice des activités "Agréées" » présente un résultat déficitaire de 2 004 K€.

Le « Résultat de l'exercice des activités "Tiers" » est un résultat déficitaire de 1 004 K€.

Le « Résultat de l'exercice des activités "Propres" » est un résultat excédentaire de 4 648 K€.

Résultat de gestion combiné du Groupe Fondation de l'Armée du Salut

(en milliers d'euros)	2018			2017		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Résultats comptables	-2 004	-1 004	4 648	1 651	954	9 748
Résultats repris aux exécutions budgétaires	1 670	48		424		
Réserves de compensation reprises aux exécutions budgétaires	403			345		
Résultats de gestion	69	-956	4 648	2 420	954	9 748
Résultats de gestion global		3 761			13 122	

Comptes annuels combinés 2018

ETABLISSEMENTS DU GROUPE FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	PROPOSITIONS D'AFFECTATION														
	Résultat Comptable Financier	Travaux d'entretien des biens Financiers	Résultat Comptable Administratif	Résultats Intermédiaires à l'Échelle de l'Établissement	Résultats Intermédiaires à l'Échelle de la Fondation	Reserve de Compens. des déficits	Excédents, déficits, reprises, autres transferts, départs, versements	Dépenses Inopposables	Résultat Administratif	Excédent Investissements	Excédents Couverture BFR	Compens. des déficits	Compens. Amortissements	Excédents réduction charges d'exploitation	Report à nouveau définitive
Secteur Inclusion	- 1 161 784	94 691	- 1 067 194	1 302 714	55 631	3 412	- 28 393	166 070	203 151	91 478	369 319	424 121	821 999	80 270	
BELFORT - L'AS DE CAREAU	- 79 628		- 79 628	190 885			- 742	- 80 270						52 422	3 685
LE HAVRE - LE PHARE	- 49 620		- 49 620	89 130			- 14 574	- 126 471						93 791	438 300
LILLE - LES MOULINS DE L'ESPOIR	- 432 316		- 432 316	89 472			4 040	339 226						8 452	
LOUVIERS - RES. HENRI DURAND	- 204 673	120 000	84 673	39 334	55 531	3 412	6 241	41 320	20 000					21 321	
LYON - L'ACITE	25 123		25 123	-				38 081							38 081
MAROMME - RES. CHARLES PEAN	- 43 464		- 43 464	-			5 363	38 081						15 072	
MARSEILLE - RES. WILLIAM BOOTH	10 804		10 804	969			- 16 068	6 225						24 617	
MAZAMET - RES. FOCH	26 884		26 884	-				26 884						36 501	
METZ - LE PASSAGE ET L'ESCALE	12 848		12 848	-				8 770						41 584	
MULHOUSE - LE BON FOYER	- 318 199	48 706	- 269 493	40 223			4 077	219 036	8 306					219 036	
NEUILLY - BATEAU L'AMIRAL MAJOR G. GOCIBIUS	- 62 415		- 62 415	98 814			8 907	43 306						61 345	
NIMES - LES GLYCINES	- 56 388	- 2 577	- 58 965	163 101			2 402	61 345						15 000	
PARIS - RES. CATHERINE BOOTH	- 77 923	- 66 981	- 144 904	98 028			6 736	16 197						32 308	
PARIS - PALAIS DU PEUPLE	10 341	- 76 237	- 65 896	32 308				32 308						16 198	
PARIS - RES. ALBIN PEYRON	32 308		32 308	175 741			- 22 691	33 122						33 122	
PARIS - CITE DU REFUGE-CENTRE ESPoir	- 36 957	- 82 930	- 119 887	293 056			2 418	468 121	77 184					48 651	
PARIS - MOUZAIA	-	156 610	172 647	4 588				9 561						77 555	
REIMS - LE NOUVEL HORIZON	16 037		16 037	-				-						9 561	
RIS CRANGIS - L'OSAIS	77 555		77 555	-				-						342 286	
SAINTE GERMAIN - LA MAISON VERTE	8 700		8 700	-				-						16 492	
Secteur Jeunesse	- 244 786		- 244 786	167 019			61 720	1 566	35 819					76 014	
MULHOUSE - CHATEAU D'AUILLIERS	142 064		142 064	58 761			38 049	238 220						228 860	
MULHOUSE - MARIE PASCALE PEAN	26 495		26 495	28 308			-	25 157						44 044	
PARIS - RES. MATERNELLE LES LILAS	- 46 002		- 46 002	-			-	6 950						182 291	
PLEUJENEUC - LES CRETS PECLETS	38 270		38 270	-			2 340	35 930	35 930					143 464	
SAINTE MALO - LES ENFANTS DE ROCHEBONNE	- 116 615		- 116 615	138 711			-	70 780						374 743	
STRASBOURG - LE FOYER DU JEUNE HOMME	- 148 935		- 148 935	-			-	16 492						158 422	
Secteur HDS	- 597 867	3 461	- 594 406	300 649	23 494	292 867	439 419	461 844	726 340	37 981	341 783	228 860	- 1 268 214	821 999	
ARTENAY - CHATEAU D'AUILLIERS	142 064	854	141 410	76 780			38 049	238 220	1 118 325	37 981	800	44 044	- 1 268 214	80 270	
BORMES LES MIMOSAS - RES. BRAQUEHAIS	205 088		205 088	31 940			138 227	9 919						3 685	
CHANTILLY - RES. ARC EN CIEL	58 687		58 687	31 649	19 948	76 886	30 507	59 719	83 744	192 209	65 537	44 044	182 291	3 685	
LA MOTHE SAINT HERAY - RES. NOTRE DAME	49 806		49 806	51 346			218 056	294 735	79 548	63 194			143 464	3 685	
MARSEILLE - RES. GEORGES FLANDRE	374 743		374 743	-			-	374 743	8 253					374 743	
MONNETIER - RES. LERENS	103 768		103 768	149 833			3 965	151 169	8 253					158 422	
MONTREUIL - MMS LE GRAND SAULE	17 927		17 927	173 214			-	101 754	101 754					158 422	
MONTPELLIER - INSTITUT NAZARETH	- 147 024	4 115	- 142 909	-			38 101	66 407	76 657					7 250	
NANTES - MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE	87 924		87 924	-			-	87 924						107 937	
NIMES - VILLA BLANCHE PEYRON	73 827		73 827	15 866	3 546	215 919	15 353	84 928	259 060	20 012	275 446	228 860	54 928	19 282	
ST MALO - RES. BORIS ANTONOFF	38 888		38 888	-			34 304	20 471		20 678				41 148	
ST ETIENNE - LA SARAZINIERE	60 325		60 325	-			797	275 446						41 148	
ST GEORGES LES BAINS - LE CHATEAU	- 174 831		- 174 831	22 927			-	174 831						174 831	
STRASBOURG - RES. LAURENCE MUNCH	378 017		378 017	47 131			-	368 481		20 000				19 282	
TONNEINS - LE SOLEIL D'AUTONNE	98 563		98 563	54 678			-	51 432		41 119				4 702	
WALDIGHOFFEN - RES. HEIMELIG	54 678		54 678	-			-	42 645						83 764	
TOTAL DISPOSITIFS TARIFES	- 2 004 487	98 062	- 1 906 405	1 870 382	79 025	323 832	462 746	629 580	965 422	37 981	727 594	652 982	- 2 266 227	821 999	

Comptes annuels combinés 2018

Le modèle du CER (compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) présenté par la Fondation de l'Armée du Salut correspond à l'application du règlement comptable CRC n°2008-12 du 7 mai 2008. L'homologation en décembre 2008 de ce règlement conduit à l'intégration aux comptes annuels du tableau présenté ci-après.

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) impose un modèle de tableau qui :

- reprend en 1^{ère} et 3^{ème} colonne l'ensemble des emplois et des ressources de l'exercice,
- distingue en 4^{ème} et 2^{ème} colonne les ressources issues de la générosité du public et les emplois correspondants,
- précise la prise en compte du financement des immobilisations par des ressources provenant de la générosité du public.

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi à partir du compte de résultat de la Fondation de l'Armée du Salut, après élimination des cessions internes.

Les frais engagés par le Siège de la Fondation, organisme collecteur de la générosité du public, ont fait l'objet d'une répartition entre les charges affectées aux missions et celles incombant au fonctionnement du Siège.

Ressources

Note 1 : Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « dons » et « legs et autres libéralités », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par le Siège de la Fondation de l'Armée du Salut.

Les « legs et autres libéralités » sont comptabilisés pour leur valeur encaissée dans l'année. Ils comprennent :
- les legs et libéralités versés aux établissements sous forme de subventions, dans le cadre d'actions définies,
- les legs et libéralités affectés à l'investissement ou à des actions précises non encore engagées.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017
Dons manuels non affectés	8 519	9 209
Dons manuels affectés	685	376
Legs et autres libéralités non affectés	8 097	9 062
Legs et autres libéralités affectés	717	1 024
Total	18 018	19 671

La décision d'affectation ressources collectées non affectées par le testateur ou le donateur est prise par le Conseil d'Administration de la Fondation.

Les « dons non affectés » sont destinés à financer les missions sociales de la Fondation de l'Armée du Salut ainsi que les frais d'appel à la générosité du public.

Par ailleurs, au titre de 2018, les « legs et autres libéralités non affectés » ont contribué notamment au financement des frais de fonctionnement du Siège (709 K€) et aux missions sociales de la Fondation.

Comptes annuels combinés 2018

Note 2 : Autres fonds privés

Ils correspondent aux subventions d'entreprises, d'associations ou de fondations.

Note 3 : Subventions et autres concours publics

Ils sont représentés par les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions versées par l'État, les Régions, les Départements, les Villes et les Collectivités publiques.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017
Produits à la charge de l'Assurance Maladie	16 685	16 870
Produits à la charge de l'Etat	33 790	34 849
Produits à la charge du Département – hors EHPAD -	22 019	21 568
Produits des EHPAD	32 840	29 347
Produits des caisses d'allocations familiales et de la MSA	1 784	2 024
Subventions d'exploitation	26 924	21 775
Total	133 955	126 433

Note 4 : Autres produits

Ce poste est composé principalement des participations aux frais versées par les personnes accueillies dans certains établissements, des produits liés aux travaux des ateliers et aux activités annexes, des produits de gestion courante, tels que les remboursements des frais au titre de la formation professionnelle, des produits financiers, incluant les revenus des placements centralisés par le Siège de la Fondation, et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Il représente 11 182 K€ en 2018, contre 10 790 K€ en 2017.

Emplois

Note 5 : Missions sociales

La répartition par nature des charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017
Charges de personnel (charges sociales et fiscales incluses)	85 714	79 137
Achats	14 225	11 326
Autres charges d'exploitation	47 155	40 971
Charges financières	1 261	1 093
Charges exceptionnelles	-	-
Total Fonctionnement	148 355	132 527

Comptes annuels combinés 2018

Note 6 : Frais de recherche de fonds

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017
Charges de communication	1 188	1 040
Charges de personnel et diverses (charges sociales et fiscales incluses)	520	429
Honoraires de l'agence de communication	192	197
Journaux et information des salariés	81	196
Stratégie publicitaire et événementielle	280	149
Autres charges	116	69
Recherche de Fonds	2 769	2 487
Charges de personnel et diverses (charges sociales et fiscales incluses)	378	378
Traitement des dons	310	311
Marketing de fidélisation	1 121	1 008
Marketing de prospection	916	769
Autres charges	44	21
Total	3 957	3 527

Le coût des frais de communication et recherche de fonds inscrit en colonne 2 du document, tiennent compte des recettes en atténuation issues des mises à disposition des personnels.

Note 7 : Frais de fonctionnement

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017
Charges de personnel et diverses (charges sociales et fiscales incluses)	5 351	5 107
Achats	265	202
Services extérieurs	1 920	2 816
Impôts et taxes	19	65
Dotations aux amortissements	217	239
Autres charges	165	77
Total	7 936	8 506

Les dépenses liées aux missions sociales facilement dissociables des frais de fonctionnement, ont été extraites de ces frais et intégrées dans les charges des missions concernées.

Note 8 : Neutralisation des dotations aux amortissements financées par les ressources collectées

Ce poste représente la quote-part de la dotation aux amortissements comptables correspondant à la part acquise d'immobilisations brutes et financée par des ressources collectées.

Comptes annuels combinés 2018

Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées

Le solde des ressources collectées non affectées et non utilisées au 31 décembre 2018 s'élève à 12 412 K€. Il est reporté sur les exercices à venir et contribuera au financement des frais de fonctionnement du Siège de la Fondation pour 1 603 K€ et à la réalisation future de la mission sociale de la Fondation pour 10 809 K€, et notamment la réhabilitation du patrimoine immobilier permettant un accueil adapté.

V - Engagements hors bilan et informations complémentaires

Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes inscrits en charges 2018 se sont élevés à 177 850€, et sont relatifs à l'exercice 2017.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général. Le Président et le Trésorier étant bénévoles, l'information sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de la Fondation de l'Armée du Salut ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle.

Engagements donnés

(en millier d'euros)	31.12.2018
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Société Générale	
- Inscription en hypothèque au 1 ^{er} rang	5 043
- Inscription en hypothèque au 2 ^{ème} rang	1 540
- Privilège de prêteur de deniers au 1 ^{er} rang	1 258
Garantie d'emprunts contractés auprès du Crédit Coopératif	197
- Inscription en hypothèque au 1 ^{er} rang	3 467
- Inscription en hypothèque au 2 ^{ème} rang	1 781
- Inscription en hypothèque au 3 ^{ème} rang	876
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne	
- Inscription en hypothèque au 1 ^{er} rang	11 002
Total	25 164

Engagements reçus

(en millier d'euros)	31.12.2018
Garantie d'emprunts contractés auprès de la CDC	25 802
Garantie d'emprunts contractés auprès du Crédit Coopératif	7 040
Total	32 842

Comptes annuels combinés 2018

Retraite

La Fondation n'a souscrit à aucun régime sur/complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait à verser à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application de dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ en retraite.

La Fondation a choisi de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite.

Le montant évalué au 31 décembre 2018 est de 8 807 K€.

Cet engagement est calculé sur l'ensemble des salariés CDI au 1^{er} janvier 2018 selon les hypothèses suivantes :

- salaire de base par salarié reconstitué à partir des 3 derniers mois ;
- progression des salaires conforme à celles des conventions collectives et accords en vigueur, selon l'ancienneté de chaque salarié et de son statut ;
- âge théorique de départ à la retraite fixé à 65 ans ;
- utilisation de la table de mortalité "INSEE 2011-2013" ;
- utilisation d'une table de turnover moyen, allant jusqu'à un taux de 8.00% ;
- prise en compte d'un taux d'actualisation de 1.57%, d'un taux de charges sociales de 55% et un taux de taxe sur les salaires de 8 %.

Contribution volontaire en nature

La Fondation de l'Armée du Salut dispose d'un certain nombre de contributions volontaires, dont le bénévolat. Le mode de recensement des heures des volontaires tient compte du temps réel passé déclaré par l'ensemble des membres de la Fondation de l'Armée du Salut dans le cadre de leurs activités respectives.

Toutefois, les contributions volontaires ne peuvent pas être comptabilisées au compte de résultat en l'absence de recensement exhaustif.

Activités réalisées par la Fondation en 2018	Nombre en heures
Distribution alimentaire / De repas / Service de table	16 947
Aide sur fête annuelle / Organisation / Paquets cadeaux / Sorties	3 978
Cours (Anglais, Français, FLE) et Soutien	2 742
Soutien friperie / Vestiaire gratuit / Tri et Vente	3 511
Accueil / Aide / Visite	2 680
Méramudes / Petits déjeuners	3 211
Epicerie sociale	3 111
Animateur Ehpad	2 786
Animation vie sociale - Accueil de jour	2 331
Accompagnement scolaire / Formation / Education / Sorties	1 664
Aide administrative / Recherche d'emploi / Accompagnement	1 213
Accompagnement à la messe / Aumonerie / Célébration / Pastorale	637
Manutention / Déménagement	949
Cuisine / Aide	679
Médecin / Infirmier	541
Ecoute / Groupe de parole / Réunions / Echanges	462
Activité Musique / Chant / Chorale / Théâtre / Danse (animation/cours)	370
Visites individuelles / Résidents	314
Activité Jeux / Jeux de société	329
Accompagnement de résidents / Demandeurs asile - Activités	392
Coiffeur / Soins esthétiques / Massages / Psycho socio esthétique	227
Activité Lecture / Animation bibliothèque	382
Maintenance	312
Conférences / Salons	235
Activité Tricot / couture	152
Recherche de Personnes	288
Peinture espace collectif et appartement + jardinage	280
Lieu d'accueil Parents/Enfants	242
Activités occupationnelles en Unités	180
Ateliers de réflexion	62
Animateur edjoint	97
Accompagnement projet DEMOS	46
Sophrologie / Yoga / Sport / Fitness	30
Ecrivain public / Défenseur des droits	30
Peinture espace collectif + atelier enfant	22
Mise en place et interventions postes informatiques	8
Jardinage / Espace vert / Potager	12
Exposé / Visite guidée	6

Comptes annuels combinés 2018

Legs

Les engagements de legs à réaliser s'élèvent à 6 120 K€.

N° de dossier du legs	Année d'ouverture	Date du CA	Montant à Recevoir	N° de dossier du legs	Année d'ouverture	Date du CA	Montant à Recevoir
'17003	2017	28/04/2017	45	'17015	2017	20/10/2017	2
'18013	2018	18/10/2018	598	'15031	2015	21/10/2016	67
'16014	2016	21/10/2016	64	'16028	2016	21/10/2016	54
'14040	2014	26/06/2015	39	'14037	2014	17/04/2015	35
'14030	2014	15/12/2014	44	'14015	2014	24/06/2014	8
'17008	2017	28/04/2017	5	'11005	2011	26/09/2011	1
'17021	2017	14/12/2017	305	'17014	2017	20/10/2017	10
'16009	2016	15/04/2016	1	'15032	2015	15/04/2016	4
'16029	2016	21/10/2016	0	'07003	2007	06/12/2007	31
'12007	2012	30/10/2012	1	'16035	2016	23/06/2017	100
'16034	2016	21/10/2016	262	16006	2016	01/07/2016	6
'18008	2018	07/12/2018	156	'14012	2014	24/06/2014	220
'17027	2017	09/02/2018	591	'15028	2015	15/04/2016	7
'18002	2018	18/10/2018	24	'17024	2017	14/12/2017	3
'12011	2012	30/10/2012	19	'15030	2015	18/12/2015	45
'14028	2014	29/09/2014	50	'16021	2016	21/10/2016	190
'11004	2011	31/01/2012	56	'18009	2018	18/10/2018	725
'16037	2016	23/06/2017	5	'05002	2005	05/10/2005	12
'16019	2016	21/10/2016	21	'15014	2015	05/02/2016	19
'16020	2016	09/12/2016	116	'15009	2015	26/06/2015	17
'17022	2017	14/12/2017	115	'15011	2015	23/10/2015	3
'15016	2015	23/10/2015	681	'18007	2018	22/06/2018	45
'13027	2014	01/07/2013	145	'15018	2015	15/04/2016	24
'18016	2018	18/10/2018	4	'16023	2016	21/10/2016	10
'14016	2014	15/12/2014	49	'17016	2017	14/12/2017	164
'09001	2009	18/12/2009	119	'16002	2016	15/04/2016	49
'17017	2017	09/02/2018	10	'04001	2004	28/06/2004	72
'18010	2018	18/10/2018	466	'17023	2017	14/12/2017	8
'18005	2018	22/06/2018	20	'18014	2018	07/12/2018	176
Total des legs à recevoir							6 120

Comptes annuels combinés 2018

Transactions liées

❖ Convention Fondation de l'Armée du Salut / Congrégation de l'Armée du Salut

La Fondation de l'Armée du Salut en France finance les actions d'intérêt général mises en œuvre par la Congrégation de l'Armée du Salut en France.

Le conseil d'administration de la Fondation du 8 février 2014, a listé un certain nombre d'actions auprès des publics en difficulté, organisées par les postes de la Congrégation de l'Armée du Salut, dans le cadre de leurs actions d'intérêt général.

- ✓ Convention de financement des actions d'intérêt général :
Cette convention signée en date du 14 décembre 2017, a été validée par le Conseil de la Fondation en date du 9 février 2018. Au titre de l'exercice 2018, la Fondation s'engage à verser à la Congrégation de l'Armée du Salut pour financer les actions d'intérêt général que cette dernière met en œuvre, une somme de 1 134 813 euros.
- ✓ Convention de facturation de personnel de la Fondation de l'Armée du Salut à la Congrégation de l'Armée du Salut :
Cette convention signée en date du 14 décembre 2017, a été validée par le Conseil d'administration de la Fondation en date du 9 février 2018. En contrepartie de ces services rendus à la Congrégation, la Fondation facture à la Congrégation un montant qui, pour cette année 2018 correspond au réel, soit un montant de 229 237 €.

Par ailleurs, la Ville de Nice a confié à la Fondation de l'Armée du Salut la distribution de repas aux personnes en grandes difficultés sur sa commune. La Fondation ne disposant pas d'établissement sur la Ville de Nice, les dispositions de la convention sont assurées par la Congrégation ; dans l'exécution de cette mission, en plus du coût des prestations alimentaires et de nettoyage, trois salariés de la Fondation sont mis à disposition de la Congrégation.

Ces transactions font l'objet d'une convention validée par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2018.

Au 31 décembre 2018, une dette à concurrence du montant accordée par la Ville de Nice à la Fondation au titre de la convention est comptabilisée au bénéfice de la Congrégation, soit un montant de **153 000 €**. En contrepartie, une facturation au titre de la mise à disposition de personnel (1.48 etp), des prestations alimentaires et de nettoyage, et de charges diverses, est établie à la Congrégation de l'Armée du Salut. Le montant facturé en 2018 correspond au réel, soit un montant de **208 776 €**.

❖ Bail locatif entre la SCI Paris Les Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut

Pour faire suite au débouclage du bail à construction, il a été mis en place entre la SCI Paris Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut, un bail locatif de neuf ans avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2015. Ce bail locatif signé en date du 28 novembre 2017, a précédemment été validé d'une part par l'assemblée générale de la SCI Paris Lilas en date du 24 novembre 2017, et d'autre part par le bureau de la Fondation en date du 28 novembre 2017.

Le loyer au titre de la période courant du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 s'élève à **990 000 €** et a été comptabilisé sur l'exercice 2018 dans les comptes de la Fondation.

Evénements postérieurs à la clôture

La Fondation de l'Armée du Salut a acquis le 20 mars 2019, 299 parts (sur 300 parts) de la SCI L'Entente, propriétaire d'un ensemble immobilier à Strasbourg. Ce bien, après travaux, accueillera les jeunes du foyer du jeune homme. Une convention d'avance en compte courant d'associé d'un montant de 900 000 € a été mise en place. Compte tenu de la gouvernance commune et du lien économique fort avec la Fondation, il a été signé une convention de combinaison des comptes pour l'exercice 2019.



Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly-sofideec.com

FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 11 Avril 2000)
60, rue des Frères Flavien
75976 PARIS Cedex 20
SIRET : 431.968.601.00010 – NAF : 8790 B

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES COMBINES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 11 avril 2000)
60, rue des Frères Flavien
75976 PARIS Cedex 20
SIRET : 431.968.601.00010 – NAF : 8790 B

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres de la FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- Changement de méthode de présentation dans la partie III- Annexe aux comptes annuels exposant le fait que les disponibilités présentées au bilan ont fait l'objet d'une compensation entre les soldes bancaires débiteurs et créditeurs.
- Note 21 de l'annexe qui présente le résultat comptable et de gestion des activités « Agréées ». Ce résultat étant sous contrôle de tiers financeurs a un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives aux comptes combinés, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

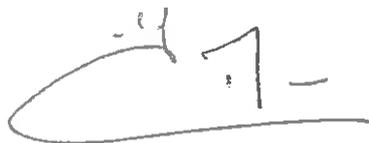
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 28 juin 2019

Pour Baker Tilly SOFIDEEC



Jean-Yves MACÉ
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Paris.

